

Le théâtre classique hors Racine et Corneille

GHESQUIERE Sarah (41817610)

L2 Lettres Modernes, option PE.

Le théâtre classique hors Racine et Corneille.

Sommaire :

I)	Introduction.....	3
II)	Contexte historique, politique, économique et culturel.....	4
III)	Le théâtre classique.....	7
IV)	Les lieux de représentation du théâtre classique à Paris.....	12
V)	Le classicisme dans les autres arts.....	15
VI)	Conclusion.....	18
VII)	Bibliographie et sitographie.....	19

I) Introduction :

Le classicisme est un mouvement littéraire du XVII^e siècle qui commence à se manifester avec l'apparition de l'Académie française en 1635. Ce mouvement connaît son apogée de 1660 à 1715, sous le règne de Louis XIV. Le classicisme se caractérise par la recherche de l'ordre, de la clarté, de la mesure et de la retenue. C'est une écriture classique et maîtrisée, qui se plie à de nombreuses règles fixes, à l'inverse du mouvement baroque. Le théâtre classique est donc codifié, et se confronte à différentes règles avec la règle des trois unités, mais aussi celle de la vraisemblance et de la bienséance. Dans ce dossier, nous nous intéresserons tout d'abord au contexte historique, politique, littéraire et culturel du classicisme (sous Louis XIV). Ensuite, nous étudierons plus précisément le théâtre classique ainsi que l'ensemble des règles qui le régissent. Nous observerons également les lieux de représentation de ce théâtre classique, notamment avec l'hôtel de Bourgogne, l'hôtel du Marais et le théâtre du Palais-Royal. Pour finir, nous élargirons notre perception du classicisme aux autres arts, avec la peinture, l'architecture, la sculpture ou encore la musique classique.

Aperçu des personnages importants du dossier :



Rotrou (1609-1650)



Molière (1622-1673)



Voltaire (1694-1778)



Boileau (1636-1711)



Mazarin (1602-1661)



Louis XIV (1638-1715)

II) Contexte historique, politique, littéraire et culturel du classicisme :

En France, « l'époque classique » est la période de ce que Voltaire appelle le « siècle de Louis XIV ». Cette période se nomme le classicisme car elle imitait les Anciens, et parce qu'elle est devenue une période de référence de la culture nationale. Au XVII^e siècle, le Cardinal de Richelieu est le principal ministre de Louis XIII, dès 1624 et jusqu'à sa mort en 1642. Le Cardinal Mazarin lui succède alors, pendant la jeunesse de Louis XIV. En 1661, âgé de vingt-trois ans, Louis XIV règne enfin et ce jusqu'à sa mort, en 1715. Une fois au pouvoir, Louis XIV décide de soumettre la noblesse et il met en place une monarchie absolue de droit divin. L'Académie française est alors créée en 1635. Elle a pour fonction de normaliser et de perfectionner la langue française. La langue est un enjeu idéologique.

À partir de 1630, le pouvoir, exercé par Richelieu puis par Mazarin et Louis XIV, cherche à éviter toute instabilité politique et souhaite affirmer son autorité, y compris au niveau culturel. Les académies ont donc pour but de réglementer les compositions des œuvres artistiques. Apparaissent aussi des dictionnaires, qui visent au bon usage de la langue, dont celui de Furetière et celui de Richelet sont les principaux. Les auteurs de pièces de théâtre doivent également obéir à des règles, en particulier pour la tragédie. Ces écrivains et artistes classiques doivent s'inspirer des Anciens : en effet, ils s'inspirent des Grecs, comme Aristophane par exemple, et des Latins, comme Plaute ou encore Virgile. L'imitation n'est pas une simple copie, elle est créatrice, c'est un art qui passe par le respect des Anciens et qui marquent une rationalité. Les classiques comme Aristote pensent qu'on peut rejoindre la beauté en appliquant des règles (imitation de la nature, *mimesis*, purisme, etc.). Ce culte des Anciens doit plaire mais aussi instruire : le classicisme apparaît comme une véritable vision du monde où « tout n'est qu'or et beauté », il est synonyme de clarté et d'harmonie, mais il doit notamment instruire, et transmettre des savoirs. Cette période classique voit aussi apparaître des genres littéraires hérités de l'Antiquité, comme les fables et la satire.

De plus, au XVII^e siècle, certaines troupes itinérantes, s'installent dans des salles de jeu de paume ou dans des hôtels particuliers à Paris. Louis XIV, conscient du rôle que peuvent jouer les arts pour assurer sa postérité, confie des charges à certains artistes. En 1680, le roi fonde la Comédie-Française. Elle concurrence les troupes italiennes et la *Commedia dell'arte*, qui influence beaucoup les comédies de Molière, et, plus tard, celles de Marivaux. Nous pouvons prendre cette peinture de Verio pour illustrer cette Comédie Française.



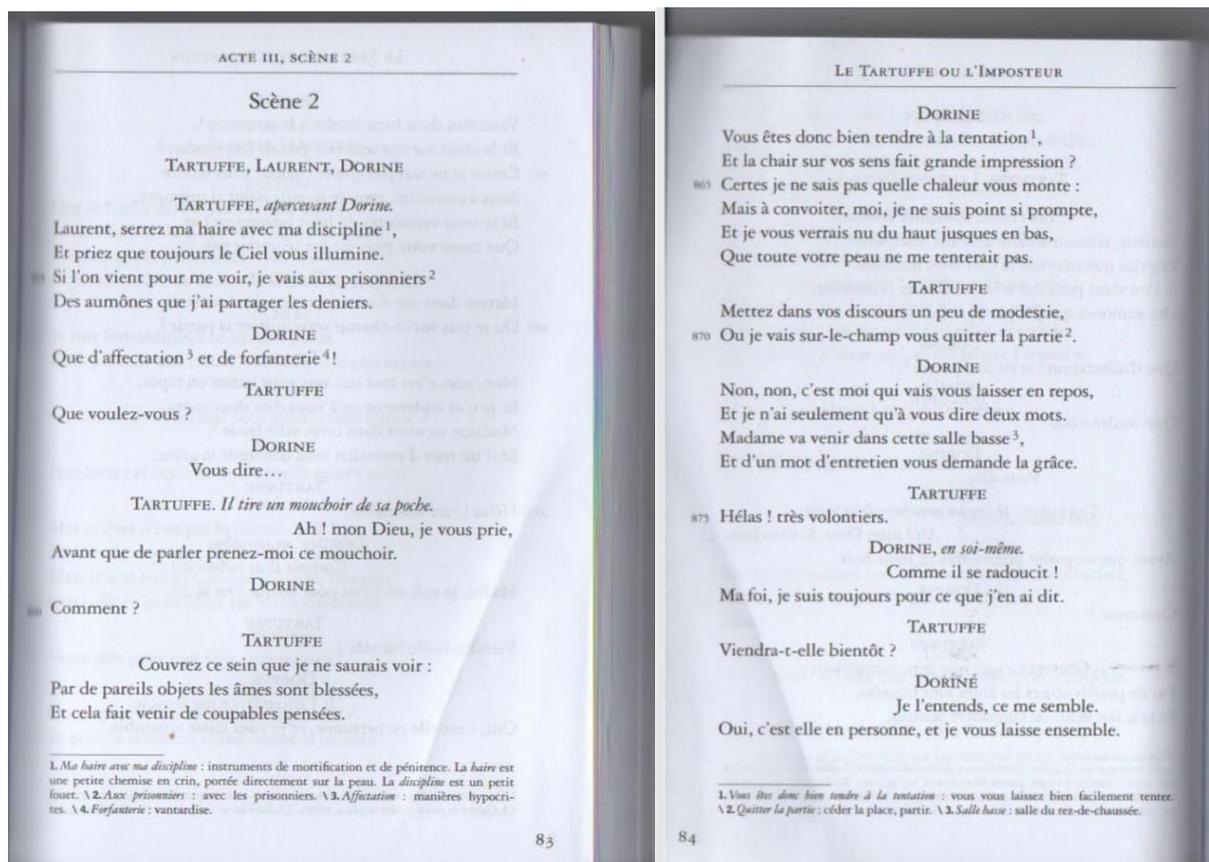
Dans cette peinture, nous retrouvons tous les personnages de la Comédie Française avec Molière, Jodelet, Turlupin, le capitaine Matamore, Arlequin, Gros Guillaume, Polichinelle, Poisson, etc.

Verio, *Farceurs français et italiens*, 1670, huile sur toile, Comédie-Française, Paris.

Le théâtre classique hors Racine et Corneille

De plus, lors de la seconde partie du XVII^e siècle, il y a une autre vision de la religion, caractérisée par une baisse de ferveur religieuse : c'est un moment de crise. Nous pouvons ici faire référence à la comédie *Tartuffe* de Molière, qui marque un tournant (1664).

Le personnage de Tartuffe est un riche bourgeois vivant à Paris, qui mène la guerre contre toute sa famille car il veut les voir devenir dévots fanatiques comme lui. Tartuffe représente non pas simplement le fanatisme mais il instrumentalise aussi la religion, qui devient un instrument de domination pour s'enrichir. Il utilise la religion à des fins de pouvoir. Afin d'illustrer cela, nous pouvons prendre l'acte III, scène 2 de cette pièce. Dans cette scène, Tartuffe apparaît avec un fouet pour appliquer la discipline (punition). Il a une posture de prière, une attitude de charité (aumône au prisonniers) ; il en fait trop (outrance) et feint d'être choqué face au décolleté de Dorine. C'est un personnage hypocrite, c'est une époque où la dévotion a perdu de son exigence et de sa ferveur.



Dans cette pièce, Molière prend position : sa pièce provoque des réticences et sera interdite par les autorités et par la police religieuse, pour son contenu jugé irrégulier. Molière est contre les fanatiques (bourgeois) et les hypocrites (Tartuffe).

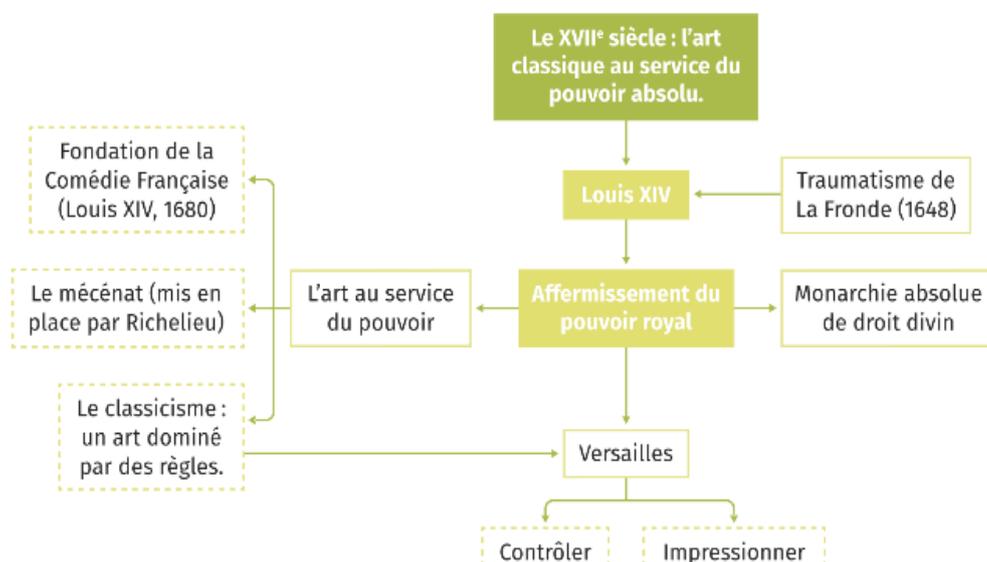
Le théâtre classique hors Racine et Corneille

Louis XIV va également révoquer l'édit de Nantes en 1685, qui permettait la coexistence entre catholiques et protestants. Cela aura pour conséquence de nouveaux conflits entre eux. De plus, pendant son règne des inégalités s'accroissent entre les paysans, le clergé et la noblesse car ces derniers sont exemptés d'impôts. Dans ce même siècle, des fléaux apparaissent tels que des famines et des révoltes paysannes, et s'étend aussi une guerre d'ampleur mondiale en Europe et en Outre-Atlantique en 1688. Cette guerre, dite de la ligue d'Augsbourg, est coûteuse, meurtrière et aggrave les famines. Cette époque va donc connaître des défaites militaires qui vont ternir l'éclat de cette royauté. Les problèmes politiques et sociaux vont l'emporter sur le classicisme et des auteurs vont le critiquer, comme La Bruyère et Fénelon. L'autorité de la religion sera d'ailleurs aussi remise en question.

La querelle des Anciens et des Modernes vers 1680 va intensifier cette rupture, entre les Anciens qui préconisent l'imitation des écrivains de l'Antiquité, et les Modernes qui trouvent les Anciens « sans goût ». Cependant, le classicisme va survivre jusqu'au XVIII^e siècle avec des auteurs comme Voltaire. De plus, des poètes vont continuer de respecter les codes classiques, comme Lamartine et Baudelaire par exemple.

En France, le développement du classicisme a donc été favorisé par certaines circonstances historiques et politiques. Après une première moitié du XVII^e siècle troublée par des mésententes politiques et religieuses, notamment avec la période chaotique de La Fronde (1648-1653), l'arrivée au pouvoir du roi Louis XIV en 1661 va correspondre à la mise en place d'un nouvel ordre. Dans le même temps qu'il va imposer une stabilité politique et économique, le roi Louis XIV, que l'on appellera également le Roi-soleil, va asseoir son pouvoir absolu en favorisant l'émergence d'une nouvelle esthétique à même de pouvoir illustrer sa gloire. Cet impérialisme politique et culturel durera une trentaine d'années.

Pour résumer toutes les informations du contexte historique, politique et culturel du classicisme, nous pouvons prendre ce schéma explicatif, présent dans le *Livre scolaire* (Français), édition 2019 :



III) Qu'est-ce que le théâtre classique ?

Au XVII^e siècle, les doctes entreprennent de « codifier » le théâtre et tout particulièrement la tragédie. C'est principalement après la « querelle » du Cid en 1636, qui opposa partisans d'un théâtre réglementé et tenants d'une création de liberté, que s'est constitué un ensemble de règles inspirées, pour la plupart, de la *Poétique* d'Aristote (-IV^e siècle). Les œuvres classiques reprennent donc ce modèle antique où l'art doit éduquer (*docere*), émouvoir (*movere*) et plaire (*placere*). La naissance du classicisme date donc de 1660, qui est un tournant politique mais aussi culturel, traduit par une floraison d'œuvres de premier plan avec Molière et ses comédies comme le *Misanthrope*, *Tartuffe*, *l'école des femmes*..., La Fontaine, mais aussi Boileau et Madame de Lafayette avec *la Princesse de Clèves*. Cet ensemble d'écrivains illustrent l'âge d'or de la culture française.

Le développement de la pièce classique doit obéir au principe d'unité défini par Boileau, dans son *Art poétique* (1674) : « En un lieu, en un jour, un seul fait accompli tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli ». La règle des trois unités vise à renforcer l'illusion théâtrale en réduisant l'écart entre action et représentation.

- L'UNITE D'ACTION : Elle vise à supprimer les intrigues secondaires et à concentrer l'intérêt dramatique autour d'une action unique.
- L'UNITE DE TEMPS : Elle resserre les faits et les limite à vingt-quatre heures. Cette règle cherche à entretenir l'illusion d'une coïncidence entre la durée de la fiction et le temps de la représentation.
- L'UNITE DE LIEU : L'action se déroule dans un espace unique, par exemple la salle d'un palais. A cela s'ajoute l'unité de ton qui découle de la volonté de séparation des genres chez les classiques (tragédie d'un côté, comédie de l'autre) et impose à chacun sa spécificité en matière de sujet, de héros et de niveau de langue et de ton.

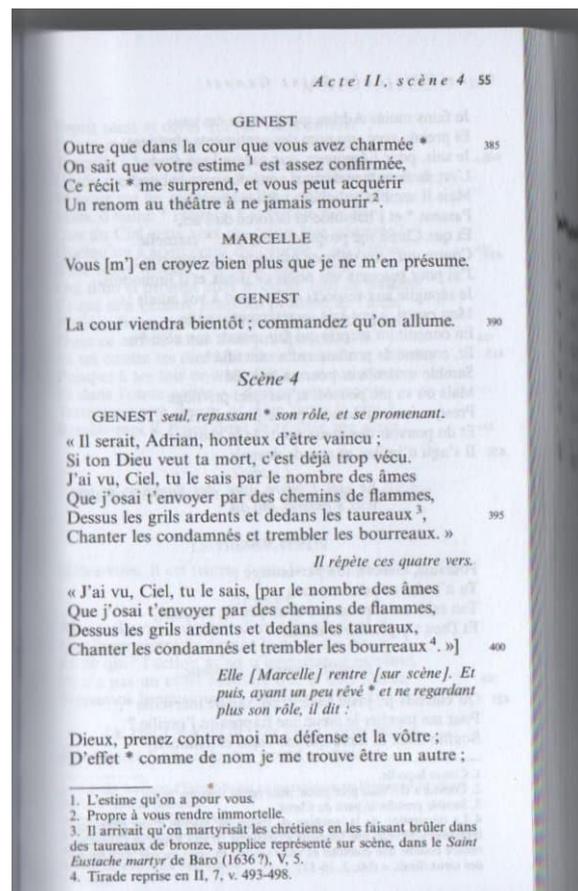
On retrouve également la règle de la bienséance, et celle de la vraisemblance :

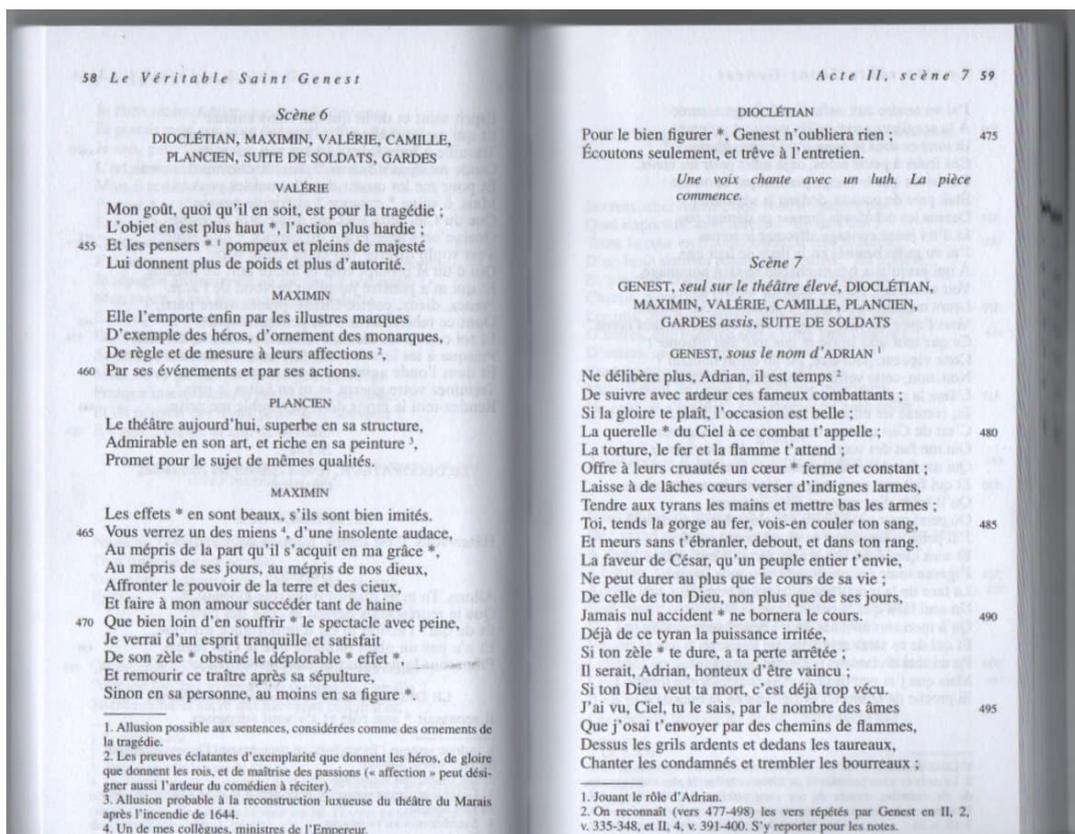
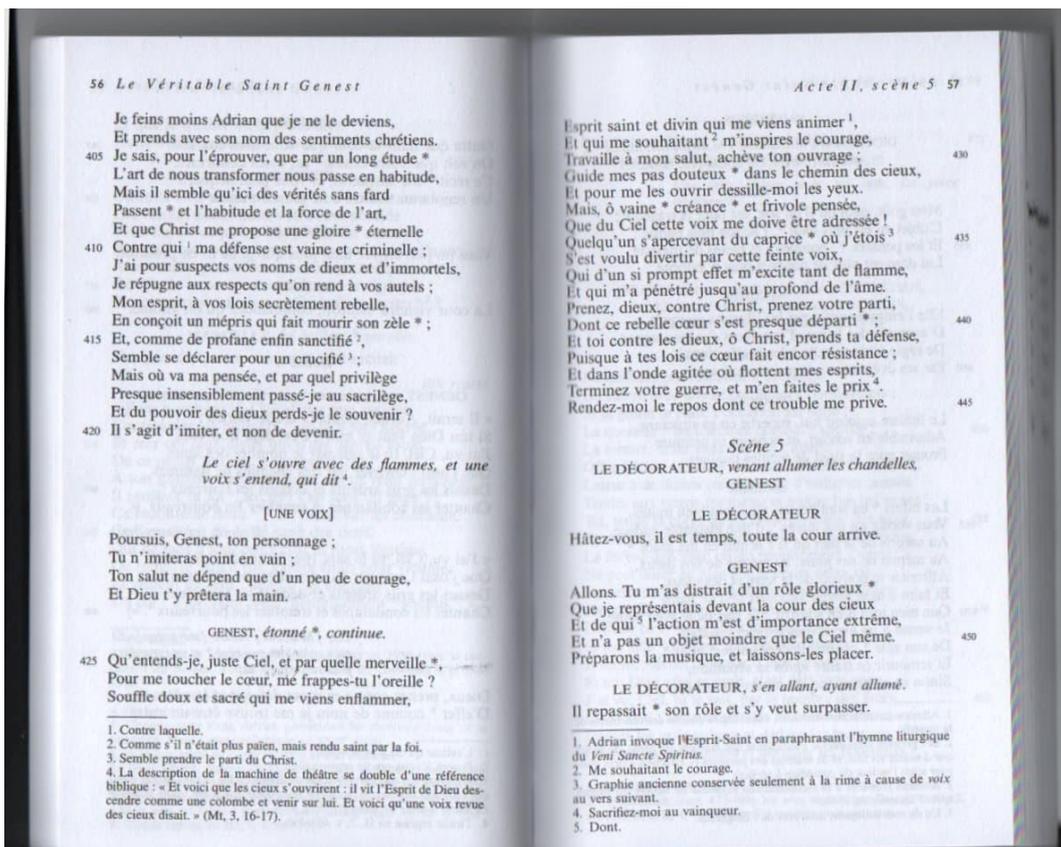
- LA VRAISEMBLANCE : Elle veut que s'impose l'impression de vérité. L'action dramatique doit être crédible : « L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas » (Boileau). Au théâtre, l'imitation du réel (*mimésis*) doit donner au spectateur l'illusion de vivre la scène comme une réalité. Ainsi le théâtre ne doit représenter que ce que le spectateur peut raisonnablement accepter, ce qui peut se passer dans la réalité.
- LA BIENSEANCE : Elle conduit au respect des usages et des conventions. Il s'agit, d'une part, de ne pas choquer le public, et d'autre part, que les agissements et les sentiments du héros doivent être conformes à son rang. Les scènes violentes ou trop intimes sont écartées. Toutefois, certaines morts ont été conservées, comme celle de Phèdre par exemple. La bienséance est conforme à la vraisemblance et à la morale. Dans les pièces classiques, elle concerne aussi les activités basses telles que manger.

A cela s'ajoute également la catharsis. Directement issue de la *Poétique* d'Aristote, elle est la purgation des passions. Le spectateur doit pouvoir être touché par ce qu'il voit et entend sur scène. Dans la tragédie, elle est supposée susciter la crainte et la pitié chez le spectateur. Elle permet de vivre les destins des personnages par procuration, et le spectateur est censé prendre en aversion ce qu'il voit : il est donc nécessaire que les personnages incarnent des passions humaines. La catharsis permet aussi de donner une dimension morale à une pièce, qu'il s'agisse de la tragédie ou de la comédie.

Bien que les deux genres tendent à s'opposer, ils sont tous les deux marqués par les théories du classicisme. La tragédie est presque un genre nouveau à cette époque puis qu'elle est issue des tragi-comédies du début du siècle. La tragédie classique se caractérise par ses personnages nobles et son sujet d'origine mythique ou historique. Le style doit être accordé avec le statut des personnages. C'est la raison pour laquelle l'alexandrin est le vers utilisé. Le dénouement d'une tragédie n'est pas forcément malheureux. Toutefois, il faut qu'il soit moral.

Pour illustrer la tragédie, nous pouvons prendre la pièce *Le véritable Saint Genest* de Rotrou (1647), et plus précisément l'acte II, scènes 4 à 6. Dans cette pièce, Genest n'est pas très bien vu à la cour et est en proie à un drame intérieur. On y retrouve des monologues de ce personnage qui permettent aux lecteurs d'avoir accès à ses pensées. Dans ces scènes, nous assistons aux préparatifs d'une reconstitution de tragédie. Le personnage de Genest est pris dans un dilemme entre deux identités et commence à avoir des sentiments chrétiens. Il est donc confronté à un choix et en devient un personnage tragique (il souffre, entend des voix). Il a des sentiments profonds : « esprit saint et divin » (voix divine), et est touché en plein cœur. Il emploie des mots forts et il demande la clairvoyance.





Le théâtre classique hors Racine et Corneille

La comédie, elle, tente de retrouver des lettres de noblesse, et c'est Molière qui est le représentant majeur de cette comédie classique. Genre mineur auquel les théoriciens s'intéressent peu, la comédie s'éloigne de la simple farce pour trouver de la nouveauté. Les intrigues sont écrites sur le même plan que la tragédie et les personnages sont souvent des bourgeois. Le style n'est donc pas bas, et l'alexandrin est parfois utilisé. Certains procédés relèvent de la farce (les bastonnades, les chutes, les quiproquos), mais la comédie se rapproche quand même des règles classiques. Cela s'explique notamment dans sa dimension morale car la comédie se moque des défauts humains. Elle "corrige les mœurs en riant" ("*castigat ridendo mores*", formule de Molière) et utilise le rire pour instruire. La comédie cherche à divertir le spectateur, à le faire rire. Contrairement à la tragédie, dans la comédie, les personnages sont de condition moyenne ou modeste et le dénouement est heureux. Molière (1622-1673) est le plus illustre représentant de ce genre. Après s'être inspiré de la farce et de la *Commedia dell'arte* dans ses premières pièces, il développe différents genres de comédie : comédies de mœurs, comédie de caractère et comédie-ballet. On retrouve aussi Jean-François Regnard (1655-1709), l'autre grand auteur de comédies qui écrit tout d'abord des farces pour le Théâtre-Italien, puis des comédies d'intrigues, jouées au Théâtre-Français. Nous retrouvons aussi Dancourt (1661-1725), auteur prolifique de comédies dans des genres différents (intermèdes, parodies d'opéras, divertissements de cour, comédies en cinq actes, courtes pièces en prose, « dancourades », écrites en langage parlé...).

La plupart des pièces de théâtre du XVIIe siècle, tragédies comme comédies, sont écrites en vers et plus précisément en alexandrins, avec des rimes plates. Elles utilisent donc de nombreux procédés stylistiques de la poésie : exploitation des hémistiches avec un rythme binaire, des figures de style, des allitérations, des assonances, etc. Concernant les comédies, certaines ne sont pas écrites en vers : on dit qu'elles sont écrites en prose. De plus, au XVIIe siècle la langue française s'impose face au latin chez les élites et les savants. Le classicisme la veut claire, simple et précise. Le poète François de Malherbe (1555-1628) va beaucoup contribuer à l'épurer. De nombreuses règles de grammaire et d'orthographe que nous connaissons encore aujourd'hui remontent à cette époque.

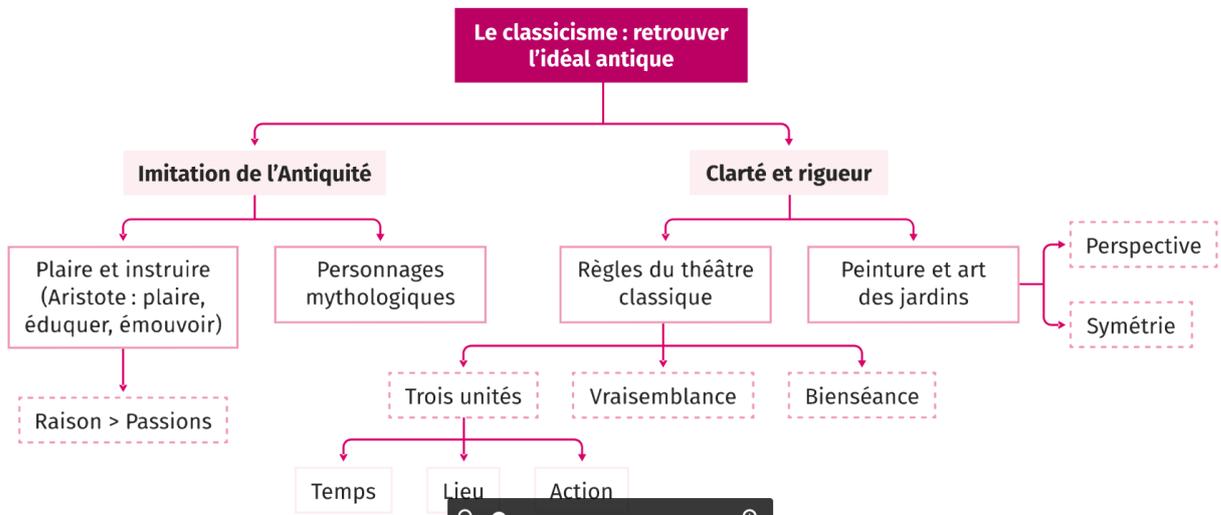
A toutes ces règles et ces conventions s'ajoute le modèle de l'honnête homme. L'honnête homme est un individu qui doit réunir un certain nombre de qualités qui le distinguent du commun des mortels. Noble ou bourgeois, il se doit ainsi de posséder une culture générale qui lui permet de vivre en société en faisant preuve de raison. Homme d'équilibre, son bon goût et la politesse de ses manières l'éloignent des excès et des passions. Alliant les vertus antiques et les vertus chrétiennes, il est un idéal de modération. De ce fait, il s'oppose alors au courtisan, homme d'intrigue et de dissimulation.

Les auteurs classiques cherchaient donc à imiter les Anciens, qu'ils considéraient comme des modèles. Ces derniers étaient à la recherche de la mesure, de l'équilibre et de la symétrie. La vraisemblance (imitation de la réalité) et la bienséance (ce qu'il faut dire ou faire en société) qui s'expriment à travers l'interdiction d'aborder certains sujets susceptibles de heurter la sensibilité et le bon goût s'imposent également à toutes les œuvres de la littérature classique. L'objectif était principalement de plaire (surtout à la cour, et au roi), et d'instruire. L'œuvre doit délivrer une leçon morale au public tout en lui procurant un plaisir esthétique. Ainsi la tragédie classique, à l'image de celle de l'antiquité, doit « purifier » le spectateur de ses passions (catharsis), et la comédie aura pour rôle de punir les mauvaises manières en riant.

Le théâtre classique hors Racine et Corneille

Cependant, ces règles seront remises en cause. Les règles du théâtre classique visent à distinguer clairement comédie et tragédie. Les romantiques (Hugo, Musset), au XIXe siècle, rejettent la séparation des genres et veulent faire du drame la synthèse de la comédie et de la tragédie. Hugo, dans la préface de *Cromwell* (1827), théorise le drame romantique. Il se caractérise par : le mélange des genres ; une utilisation de tous les registres, du « grotesque » au « sublime » ; une multitude de personnages de conditions variées ; une grande liberté de langage des personnages, en accord avec leur rang social ; et une action foisonnante. Les romantiques refusent les conventions classiques et, notamment, les règles d'unité de lieu et de temps : l'action peut s'étendre sur plusieurs mois voire plusieurs années pour offrir une vision plus complète de l'histoire représentée. Au XXe siècle, les codes qui déterminent les genres sont contestés, ainsi que les notions de personnages et d'action théâtrale.

Nous pouvons prendre ce petit schéma (*Livre scolaire*) afin de clarifier toutes ces idées :



IV) Les lieux de représentation du théâtre classique à Paris.

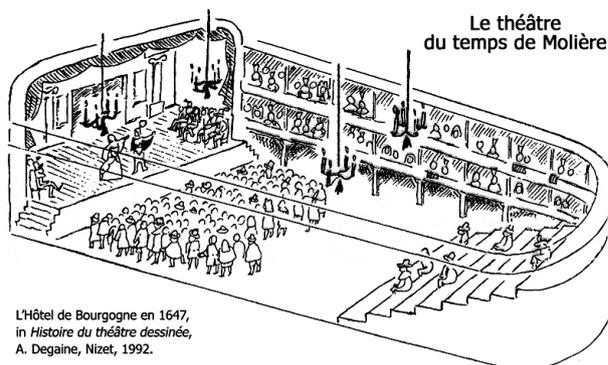


Le Théâtre de la foire se développe au début du XVII^e siècle à Paris à l'occasion des foires annuelles de Saint-Germain et de Saint-Laurent et, plus tard, de Saint-Ovide. Tabarin est le plus célèbre des comédiens du théâtre de la foire du début du XVII^e.

Habillé d'un manteau s'attachant à la hauteur des manches (un « tabar ») et d'un pantalon de toile blanche, toujours coiffé d'un grand feutre, il improvisait des monologues, interpellait les passants, dialoguait avec la foule ou encore avec un comparse (Mondor, son maître). Ses harangues lui donnaient également l'occasion de vendre des baumes et remèdes. Les tabarinades étaient souvent de style pamphlétaire et incisif.

En province, les comédiens allaient de ville en ville jouer sur des scènes improvisées ou dans certains Jeux de Paume. Les deux plus célèbres troupes ambulantes furent celle de Floridor (rentrée en 1638 au Théâtre du Marais) et celle de Molière. Au milieu du XVII^e siècle, quatre troupes de théâtre rivales coexistent à Paris, associées à trois salles de spectacle : celle du Marais, celle de l'Hôtel de Bourgogne et celle du Palais-Royal, dirigée par Molière.

L'hôtel de Bourgogne :

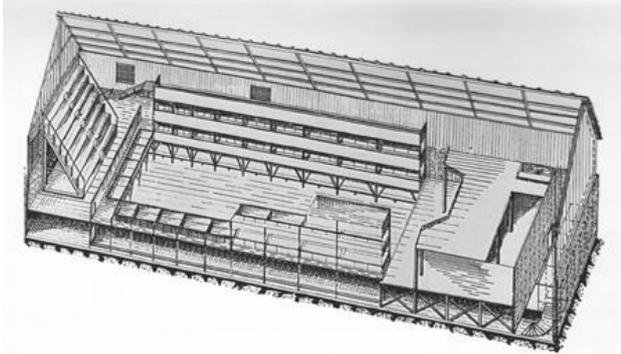


L'Hôtel de Bourgogne en 1647, in *Histoire du théâtre dessinée*, A. Degaine, Nizet, 1992.

En 1548, la société des Confrères de la Passion construit dans l'Hôtel de Bourgogne une salle de spectacle pour présenter des mystères. Après un arrêt du Parlement leur défendant de jouer des pièces religieuses, les Confrères obtiennent le monopole des représentations théâtrales profanes sur Paris, et louent leur théâtre aux troupes itinérantes.

L'Hôtel de Bourgogne est alors la seule salle de théâtre permanente. En 1598, les « Comédiens ordinaires du Roy » créés par Le Conte occupent la salle, qu'ils partagent à partir de 1600 avec les Gelosi, première troupe italienne en résidence.

Hôtel du Marais :



Pour concurrencer l'Hôtel de Bourgogne, l'acteur Mondory décide de monter son propre théâtre à Paris et s'installe en 1634 dans le quartier très à la mode du Marais. Ce théâtre reste moins fréquenté que l'Hôtel de Bourgogne et le Palais-Royal de Molière. De nombreux acteurs de ces deux hôtels viennent d'ailleurs du théâtre du Marais.

Depuis 1636, le Théâtre du Marais est lancé. Il présente, en alternance, les deux grands auteurs du temps : Tristan L'Hermite et Corneille. Mondory, frappé d'apoplexie en scène, doit quitter ses fonctions. C'est l'acteur Floridor qui en devient la vedette, aussi talentueux dans la tragédie que dans la comédie.

Théâtre du Palais-Royal :



Afin de casser le monopole de l'Hôtel de Bourgogne, le cardinal de Richelieu fait élever en 1637 un théâtre sur l'aile est du bâtiment du Palais-Royal (à l'emplacement de l'actuelle Comédie-Française). L'inauguration a lieu en 1641.

Le Théâtre-Italien et la troupe de Molière se partagent la scène entre 1662 et 1673. À la mort de Molière, Lully récupère les lieux pour y fonder l'Académie royale de musique.

*Représentation théâtrale au Palais Royal avec
Louis XIII, Anne d'Autriche et Richelieu,
par Jean de Saint-Igny.*

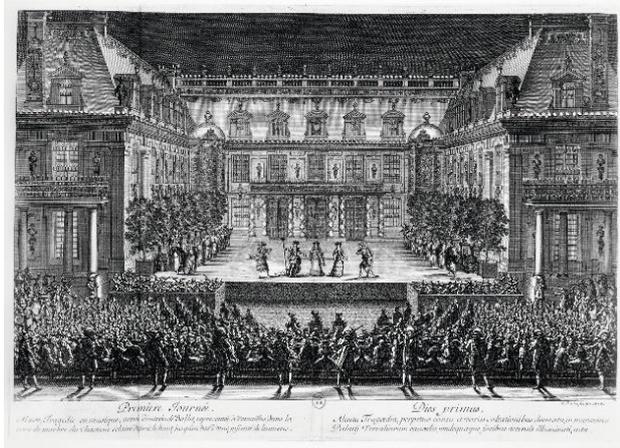
Hôtel de Guénégaud :



Après la mort de Molière en 1673, les comédiens du Marais rejoignent sur ordre royal la troupe des comédiens de Molière, et cette nouvelle troupe s'installe à l'Hôtel Guénégaud, rue Mazarine. Le 18 août 1680, Louis XIV signe à Charleville l'acte fondateur de la Comédie Française qui réunit au théâtre Guénégaud, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne à ceux qui s'y produisaient déjà.

Le 21 octobre 1680, une lettre de cachet, signée à Versailles, consacre la fondation d'une troupe unique, composée de vingt-sept comédiens et comédiennes choisis par le roi pour leur excellence, dans le but de « rendre les représentations des comédies plus parfaites ». La troupe unique jouit du monopole des représentations en français à Paris et dans les faubourgs.

Chassés de l'Hôtel Guénégaud quelques années plus tard par les Clercs du Collège des Nations (actuelle Académie Française) les Comédiens Français investissent, dès 1689, leur nouvelle salle, située rue des Fossés Saint-Germain.



Au XVII^e siècle, les représentations ont lieu en fin d'après-midi. Beaucoup se déroulent encore en plein air. Tout le monde est debout, soit dans le parterre, soit dans les loges. Les premières chaises n'apparaissent qu'en 1782. Certains riches spectateurs ont des fauteuils sur la scène, mais c'est moins pour voir que pour être vus. La salle est éclairée avec des bougies, sur les lustres et sur la scène.

Jean Lepautre, *représentation d'Alceste*
de Lully-Quinault, Versailles,
fête de 1674, BnF, Paris.

V) Petit aperçu sur les autres arts au XVIIe siècle :

Le classicisme en peinture :

La peinture française du XVIIe siècle trouve sa source en Italie, chez le peintre Annibal Carrache. Ce mouvement veut se débarrasser de tout l'artifice du Maniérisme. Il cherche également à prendre le contre-pied d'un autre courant qui se développe en parallèle : le baroque. Le classicisme trouve en effet son inspiration chez les maîtres de la Renaissance, comme Michel-Ange, mais aussi chez ceux de l'Antiquité comme par exemple Raphaël.

Ce courant a aussi une fonction politique, tout comme le théâtre. La peinture classique sert à montrer la puissance de la monarchie absolue sous Louis XIV. Si la suprématie de la France se fait sur le plan politique, elle se fait aussi au niveau artistique. C'est pour cela qu'est créée en 1648 l'Académie royale de peinture et de sculpture. Cette institution a pour but d'imposer le « grand goût ».

La peinture classique est caractérisée par l'harmonie mathématique, la symétrie et le respect des proportions (aspects primordiaux), par une composition claire et ordonnée et par la règle des trois unités, imposées aux œuvres classiques (unité de temps, de lieu, et d'action). L'art classique doit également joindre l'utile à l'agréable. La peinture montre donc des actions vertueuses, puisées dans la mythologie ou la bible, tout en procurant un plaisir esthétique.

Les grands peintres de cette époque sont assez nombreux et parmi eux, nous retrouvons Nicolas Poussin et Charles le Brun. Nous pouvons prendre ce portrait de Louis XIV pour illustrer cette peinture classique.



Testelin, *Louis XIV, protecteur des arts* (1666).

L'architecture classique française :

L'architecture classique française emprunte autant à l'Antiquité qu'à la Renaissance. Initialement, elle devait ajouter de l'importance à la gloire de Louis XIV. Elle s'est ensuite expatriée dans toute l'Europe tout en gardant son origine française, ce qui affirmait la puissance du roi de France au regard des autres pays.

Le classicisme architectural se démarque par la recherche rationnelle de compositions symétriques. Philosophiquement, cette architecture représente un idéal d'ordre et de raison. Cet idéal passe par la recherche d'un certain équilibre du décor, et d'une certaine sobriété. Les châteaux de Versailles, de Vaux-le-Vicomte ainsi que le Grand Trianon ont fortement aidé à faire connaître cette architecture au grand public. La pierre sera le matériau privilégié de l'architecture classique pour sa solidité, ses teintes élégantes et surtout la possibilité de la tailler et de la sculpter. Les précurseurs de ce métissage architectural sont : Pierre Lescot, Philibert Delorme et François Mansart.

Dans cette architecture, l'art des proportions et de la perspective y sont très importantes. Les lignes droites, verticales et horizontales permettent de donner une impression de stabilité.

Cette peinture de Patel caractérise à merveille l'architecture française du XVIIe siècle.



Pierre Patel, *Vue aérienne de Versailles*, 1668.

La musique classique :

En musique, la période classique intervient bien plus tard qu'en littérature : on la situe entre les années 1750 et 1820, soit juste avant la période romantique. Cette musique s'oppose au style baroque et est adressée à un public vaste. Parmi les principaux représentants de cette période nous retrouvons Haydn et Mozart. Nous pouvons citer quelques morceaux de musique classique avec : Joseph Haydn, *Concerto pour violoncelle n°2 en Ré Majeur*, 1er mouvement (1783) ; Ludwig Van Beethoven, *Sonate pour piano op. 2 n° 1 en fa mineur*, I - Allegro (1795) ; Wolfgang Amadeus Mozart, *Trio pour piano, alto et clarinette*, K498, I - Andante (1786).

Le classicisme en sculpture :

La sculpture est un art qui participe aussi à la mise en scène du pouvoir. Dans le parc du château de Versailles, des groupes sculptés agrémentent les immenses bassins et illustrent la puissance du pouvoir royal. S'inspirant essentiellement de la sculpture antique, ces sculptures en reprennent les principes de perfection formelle, d'équilibre dans les proportions, et d'harmonie dans la composition.



François Girardon, *L'enlèvement de Proserpine par Pluton*, 1680.

L'art des jardins :

Composés de manière symétrique, ces jardins sont qualifiés de « jardins à la française ». Ces jardins ont des points de vue variés grâce à des perspectives étudiées avec soin, et sont dotés de bassins, de jets d'eau et de fontaine où tiennent place des sculptures monumentales. Au château de Versailles, ces jardins servent de décors grandioses aux fêtes organisées en l'honneur du roi.



VI) Conclusion :

En conclusion, nous avons pu voir que le classicisme s'est développé au XVIIe siècle, sous le règne du roi Louis XIV : en effet, le classicisme a permis un affermissement du pouvoir royal, avec un art au service du pouvoir. Louis XIV voulait contrôler les artistes et a donc imposé un certain nombre de règles strictes à respecter. En ce qui concerne le théâtre classique, les dramaturges devaient imiter les Anciens, mais ils devaient aussi plaire et instruire. En plus de cela, les dramaturges devaient aussi faire preuve de clarté et de rigueur dans leurs œuvres, en suivant des règles (règles des trois unités, vraisemblance, bienséance). Nous avons aussi pu étudier les différents lieux de représentation du théâtre à Paris au XVIIe siècle, notamment avec l'hôtel de Bourgogne, l'hôtel du Marais, mais aussi le théâtre du Palais-Royal. Pour finir, nous avons pu constater que le classicisme s'étendait aussi aux autres arts, avec la peinture, l'architecture, mais aussi la musique ou encore la sculpture, qui devaient aussi respecter une série de règles et qui permettaient au roi d'affirmer son pouvoir.

VII) Sitographie et bibliographie :

Sitographie :

- <http://acceslitteraire.e-monsite.com/pages/courants-litteraires/xviieme-siecle/theatre-classique.html>
- <https://libretheatre.fr/le-theatre-au-xviieme-siecle/>
- <https://www.histoire-image.org/fr>
- <https://www.espacefrancais.com/le-classicisme/>
- <https://www.repro-tableaux.com/a/search-results.html?qsp=Louis%20XIV&gkp=Tous%20les%20produits>

Bibliographie :

- Stéphane BLOND, « Les demeures royales », Histoire par l'image [en ligne] (2020).
- Manuel collaboratif *Le Livre scolaire* de Français 2^{nde}, programme 2019.
- Jean HUBAC, « Louis XIV, protecteur des arts », Histoire par l'image [en ligne] (2020).
- Gallica, la Bibliothèque numérique de France.
- *Tartuffe*, Molière (1669).
- *Le véritable Saint Genest*, Rotrou (1647).